Toulon Var Déplacements
c/o Café Culture
24 rue Paul Lendrin,
83000 Toulon
Courriel : tvdeplacements@gmail.com

Association loi 1901, JO 18 juin 1980, n°W832001628
agréée environnement et cadre de vie 2014,, agréée consommation 2017

Droits des piétons, des cyclistes, des usagers des transports en commun et des personnes à mobilité réduite

Membre des Fédérations « 60 millions piétons », « FNAUT », « FUBicy », « Rue de l'Avenir », « Air PACA »

Contribution de Toulon Var Déplacements pour la LNPACA Zone du Var.

L'aire Urbaine de Toulon comporte plus de 600 000 habitants. Elle subit quotidiennement de forts embouteillages de voitures et camions qui émettent des polluants et des gaz à effets de serre néfastes pour la santé et le climat.

Le manque de transports en commun efficaces nécessite d'importants investissements dans ce domaine, en particulier pour la réalisation d'un vrai Réseau Express de l'Aire Toulonnaise (REAT).

Pour cela il faut non seulement **améliorer les équipements** des gares existantes entre Saint Cyr Carnoules et Hyères, mais de plus créer de nouvelles haltes à l'Escaillon, Ste Musse, réaliser la réouverture de la Gare de La Farlède ainsi que le prolongement jusqu'aux Salins à Hyères. **L'attractivité et le report modal** ne peuvent se faire qu'avec une robustesse sur la régularité des trains, une offre au quart d'heure en cœur d'agglomération, ainsi qu'avec des infrastructures d'intermodalité.

Sur 2 voies empruntées par des trains express et rapides, **la robustesse** de la régularité face aux incidents et aux travaux ne pourra être atteinte qu'avec la **création d'une 3ième voie** entre l'est et l'ouest de Toulon (comme prévu dans les études SNCF de 2001). Si l'ERTMS permet une meilleure gestion du réseau elle est insuffisante en cas d'incidents pour garantir une robustesse.

L'offre horaire au quart d'heure ne peut être atteinte qu'avec la création d'alternats dans les gares à l'est et à l'ouest de Toulon ainsi que par la résolution du sectionnement à la bifurcation de la Pauline.

L'intermodalité avec les autres modes (transports en commun, les vélos, le covoiturage) doit être assurée dans tous les pôles d'échanges et les haltes. Pour cela une collaboration doit être mise en place entre la SNCF et les collectivités locales. Les gares doivent être ouverte sur une large plage horaire chaque jour et offrir des offres de billetterie sur tous les modes de transports, des salles d'attentes confortable, des services de nourritures et boissons, des offres touristique, des offres de covoiturages, des points wifi….Des parkings vélos sécurisés doivent être facilement accessibles, des aires de covoiturages doivent permettre d'attendre des passager ou des voitures. Des cheminements piétonniers et des pistes cyclables doivent faire le lien avec les lieux d'activités. L'accès des personnes à mobilité réduite doit se faire par la mise à niveau des quais.
La gare de Toulon (voir pièces annexes ci-dessous) doit avoir son accès amélioré pour atteindre les 7 millions de passager en 2025 : nécessité d'une ouverture au nord avec nouveau hall de gare et nouveaux parkings, multiplication des escaliers roulants (montants et descendants), arrivée de pistes cyclables sécurisées, interconnexion avec la ligne n°2 du TCSP.

Les prévisions budgétaires des phases 1 et 2 sont insuffisantes pour atteindre ces objectifs. Nous demandons que le financement de de ces deux phases pour **le Var** soit mis à niveau pour atteindre l'ordre de grandeur des montants par habitants des aires de Marseille et Nice, soit environ **700 millions d'euros**.

Nous sommes cosignataires avec 8 autres associations du texte « **Pour un véritable Réseau Express dans l'Aire Toulonnaise (REAT) »**

Le Président, Maurice Franceschi

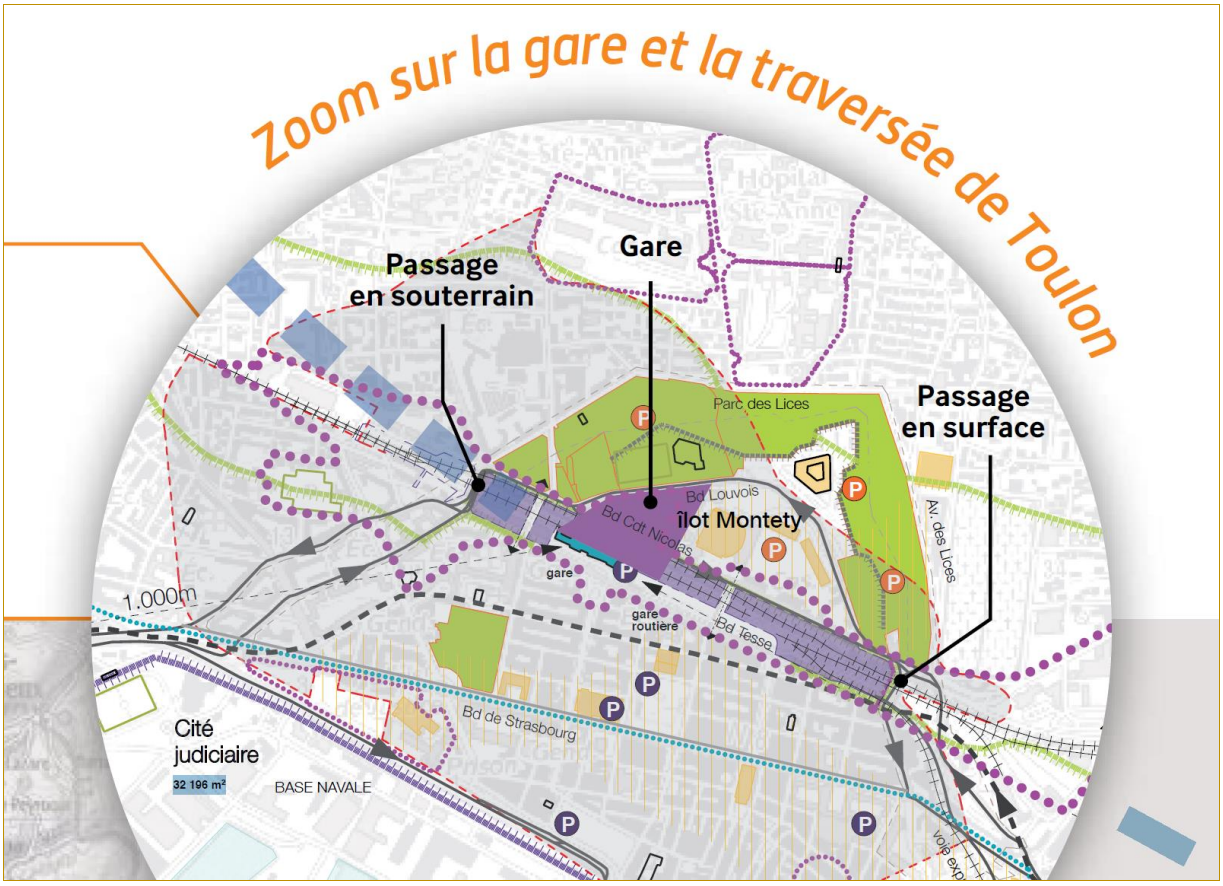

D'après la fiche rff-paca-lnpca-fiche-zpp-aubage-toulon (RFF 2015).

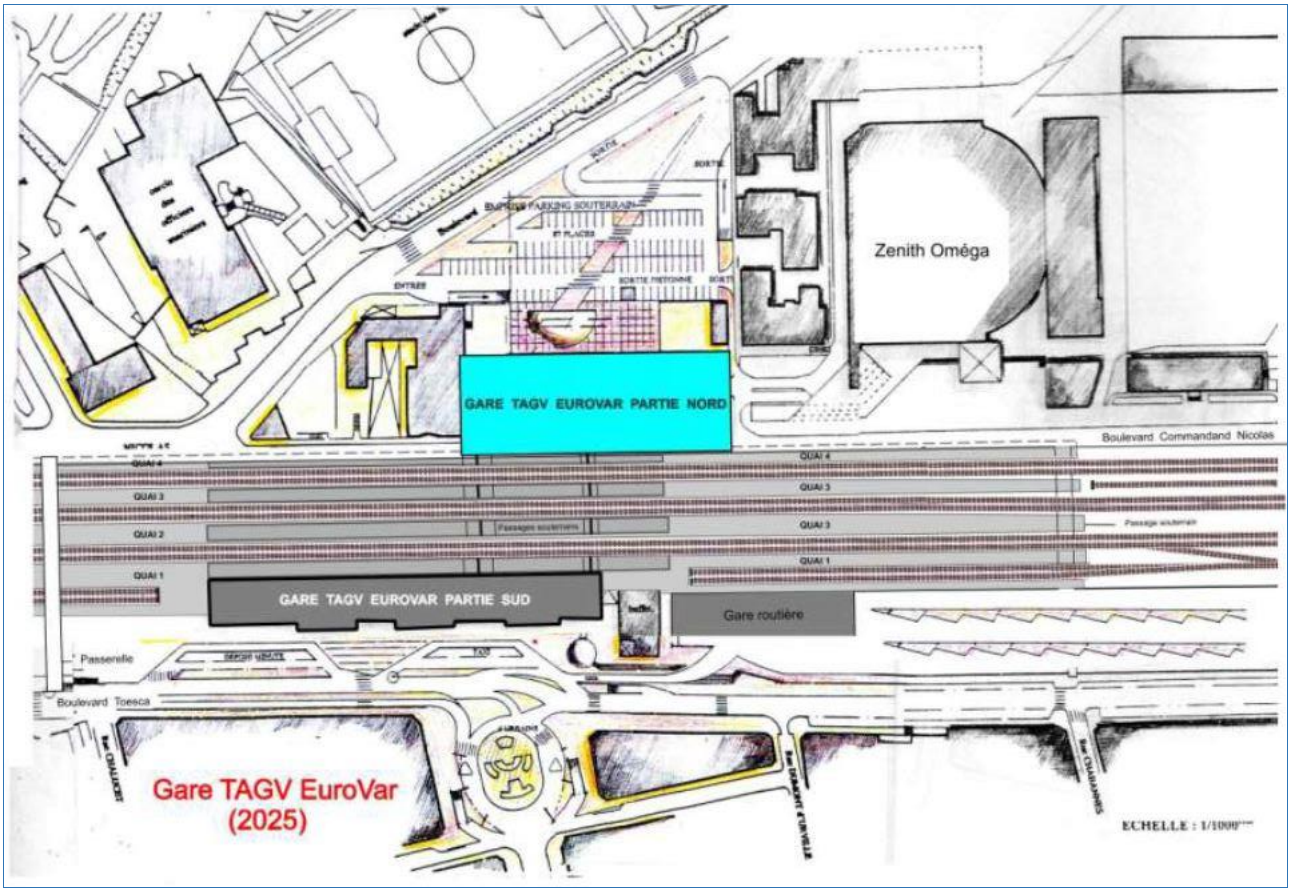

Gare de Toulon : 6 voies à quai (encorbellement bd Commandant Nicolas) et accès nord (doc TVD)